

	<b>Compte-rendu de réunion</b>	Auteur : AD Version : 1 Page 1 / 7
	<b>Conseil d'Administration</b> du 20 janvier 2023 à 13h30 en visioconférence	

Membre du CA	Présent	Excusé	Absent	Membre du CA	Présent	Excusé	Absent
Didier BOUET	X			Yves FRECENON		X	
Léo BOUET	X			Patrick JOUVE	X		
Julien CARRÉ	X			Frédérique LAGIER	X		
Didier CHAPTAL	X			Sylvain LUTTRINGER	X		
Alexane DORLEAC	X			Lise LUTTRINGER-NEVES	X		

## Ordre du Jour

- ✓ Retour sur le lancement de la campagne de pesée de cabris
- ✓ Présentation de la nouvelle convention Capgènes APACAP
- ✓ Bilan des rencontres caprines
- ✓ Du TSE au CAR : harmonisation des races (Réponse au questionnaire)
- ✓ Analyse du Document de l'IDELE sur les données 2021 de la MC
- ✓ Réalisation ou programmation d'une commission affectation pour l'élevage FREDERIC
- ✓ Elaboration d'un courrier aux adhérents pour lancer l'année
- ✓ Eventualité d'une publication groupée pour une recherche d'animaux pour trois éleveurs : BENOIT Jérôme, Arnaud STRAVEL et Lucie DIVO
- ✓ Point sur le catalogue bouc

### **PESÉE DES CABRIS : CAMPAGNE 2023**

De nouvelles personnes au CA se sont mobilisées pour soutenir Lise pour la campagne de pesée des cabris 2023. Un mail, à destination des adhérents, a déjà été rédigé et envoyé par Lise la semaine dernière pour remobiliser les éleveurs et afin que ceux intéressés puissent exprimer leur volonté de participer à la campagne 2023. Lise a déjà eu des retours positifs. Un rdv téléphonique se fera avec Julien, Lise et Alexane pour reparler du tableau Excel et des modalités du projet.

### **NOUVELLE CONVENTION CAPGENES APACAP**

Capgène et l'IDELE ont participé à APACAP, qui a deux objectifs principaux :

- Fournir plus de précisions au contrôleurs laitiers et les former pour qu'ils soient plus aptes à reconnaître les races à petits effectifs mais également plus vigilants lors de l'attribution du code race dans la base de données du CL (et donc diminuer les erreurs de traitements de données par la suite).
- Impliquer les associations à travailler sur l'harmonisation des critères d'un seul et même outil qui serait utilisé pour toutes les races. Les associations concernées s'engagent ainsi à fournir

des fiches animaux et à participer à plusieurs réunions. Dans ce contexte, Julien a déjà assisté à deux réunions en 2022. D'autres sont prévues au printemps 2023.

A noter que Didier C. a envoyé la convention (de participation) signée et que l'association pourra prochainement bénéficier d'une enveloppe de 1500 € de par son implication au projet.

## **BILAN DES RENCONTRES CAPRINES DU 5 ET 6 JANVIER 2023**

Les 5 et 6 janvier 2023 ont eu lieu les rencontres caprines auxquelles ont pu participer trois membres du CA : Léo, Didier B et Julien.

Ces journées ont été marquées par de nombreuses rencontres avec différents représentants de Capgènes et l'IDELE et des autres représentants d'associations de sauvegarde des races à petits effectifs, permettant d'aborder des sujets riches et variés lors de divers ateliers : rencontre avec un collectif (invité) basé à Mayotte qui a pu évoquer la valorisation de l'élevage et des cultures associées sur l'île (chèvre, brebis et buffle) ; ou encore le type et les moyens de communication utilisés au sein des associations entre les membres du CA mais également auprès des adhérents (courriers papier, mails, site internet etc.).

=> De ces ateliers a immérité l'idée d'élaborer un courrier de début d'année destiné aux adhérents de l'ARCMC afin de présenter ce qui a pu être réalisé l'année précédente et les projets en cours ou qui verront le jour sur la nouvelle année (plus de détails dans le paragraphe dédié, plus bas).

Des sujets plus techniques comme APACAP ont été également évoqués lors de ces journées (voir paragraphe précédent) et une visite de la ferme de Sandra HOBENICHE a été réalisée pour présenter la race Angora et où il y avait aussi des chèvres Massif Central. Julien et Didier B, ont pu en profiter pour effectuer une attribution de pourcentage sur un total de trois chèvres MC présentes (troupeau d'une dizaine d'individus) et illustrer ainsi la façon de travailler de l'ARCMC. D'ailleurs, notre tableau de fixation de pourcentage avait déjà été partagé aux autres associations.

### **Concernant Capgènes et le RZUE / livre généalogique :**

Le fonctionnement et la mise en place du RZUE (règlement zootechnique européen) n'est toujours pas clair à ce jour. Cela fonctionnerait bien pour les races laitières, mais les races à faibles effectifs bénéficieraient d'une dérogation. Nous attendons le retour de Capgènes à ce sujet.

Capgènes rend compte du bon fonctionnement des livres généalogiques auprès du Ministère de l'Agriculture. Or, pour les races à petits effectifs, ces livres présentent des spécificités pour chacune d'elles.

Pour la MC, le règlement stipule qu'il existe un livre principal (livre A) qui répertorie les femelles avec un TSE allant jusqu'à 25 % et les mâles ayant un TSE jusqu'à 12.5 %. Tous les autres cas sont regroupés dans le 2ème livre (livre B). Les animaux à plus de 50 % de sang étranger sont à part et n'apparaissent pas dans ces livres, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des caprins de race MC.

Capgènes nous a fait remonter deux demandes : répondre au questionnaire concernant l'harmonisation du % de race (TSE versus CAR = voir paragraphe suivant), et repréciser la méthode de sélection/nomination des juges de race accompagnée de la liste des juges actuels de l'ARCMC. Pour ce dernier point, Didier C évoque un ancien CR qui détaille qui est juge de race et comment on le devient. Cette partie du CR, sera à rajouter dans le RZE pour répondre aux demandes de Capgènes.

**Autre point abordé par Capgènes :**

Des difficultés budgétaires sont prévues pour 2023, ainsi qu'une à deux années un peu compliquées, ceci étant dû à la fin d'un cycle de financement. Les associations ne devraient, normalement pas être impactées par ces problèmes.

**Problèmes d'échanges récurrents avec l'IDELE :**

Globalement il y a eu peu de discussions et d'échanges avec l'IDELE lors de ces deux jours, ont regretté les membres du CA présents. Ce constat rejoint les problèmes récurrents de communication et d'échanges avec l'IDELE, notamment concernant les inventaires, point évoqué également lors de l'AG. A ce sujet, Didier B fait remonter deux exemples :

- d'affectation d'effectifs dans le 42, chez Evelyne Cousineau. Lorsqu'elle vend des chevrettes, elle les inscrit dans son inventaire en précisant bien la mention "*vendues à (+ nom de l'élevage)*" afin de garder une trace de leurs origines. Or, l'IDELE les comptabilise comme animaux encore présents sur son exploitation (donc effectifs total d'animaux déclarés faussé)

- du calcul des % pour les chevrettes qui est normalement automatique, chez Léo il n'a pas été fait pour 2022.

=> Didier C insiste sur le besoin de faire des mises à jour plus régulières avec l'IDELE afin de diminuer ces problèmes récurrents.

**Autres points ressortis après les journées caprines :**

- les pépinières de chevrettes
- la présence d'un salarié au sein de l'association

Ces deux sujets ont déjà été évoqués au sein du CA lors d'anciennes réunions et présentent encore des interrogations qui restent pour le moment en suspend.

Concernant le salariat dans l'association, Didier C rappelle la difficulté de pérenniser le poste et que le temps de travail du salarié serait accaparé par les recherches de financements au détriment des actions sur le terrain. De plus, pour porter un tel investissement, il faudrait tout d'abord trouver des financements de la Région, notamment sur tout ce qui peut être en lien avec les notions de biodiversité etc., portées par l'association. Frédérique rajoute que ce soit pour le salariat ou un projet de créer une pépinière de chevrettes, il faut absolument passer par DIVAGRI pour trouver des financements solides et supplémentaires. En vue des démarches, lourdes et compliquées, Frédérique rajoute que cela demanderait au moins l'appui de deux personnes au sein du CA pour monter et suivre ce genre de dossiers. Frédérique veut bien y participer si une action va dans ce sens, mais elle ne veut pas le faire toute seule, car trop prenant. Pour le moment, pas d'autres membres du CA n'a émis le souhait de vouloir participer à ces recherches.

Dans les autres associations de sauvegarde des races, c'est souvent une personne de la Chambre d'Agriculture qui est mise à disposition pour un nombre déterminées d'heures au sein des asso, comme pour la race de Savoie ou encore du Rove. Dans notre cas, ce serait plus difficile à reproduire car la race MC est présente sur quatre départements principaux (63, 43, 07 et 42) et non un seul, donc la gestion d'un salarié avec plusieurs Chambres n'est pas envisageable.

Au sujet d'un projet de Pépinière de chevrettes et de boucs, trois questions principales subsistent : trouver quel(s) lieu(x) (une pépinière "centrale" géographiquement ou plusieurs pour mieux couvrir l'aire géographique de la demande) ? quels fonctionnements ? quels financements ?

Patrick est intéressé pour travailler sur le sujet. A la question "quel type" de pépinière, il ajoute qu'il y a une notion importante également de garantie des animaux disponibles et proposés par l'association et questionne sur la base de données que cela nécessiterait et son enregistrement afin de garantir notamment les origines des animaux.

Didier C rajoute sur ce point, qu'une pépinière normée est contrainte à des règles sanitaires plus strictes et que c'est un système plus lourd à porter et à gérer. Pourquoi ne pas réfléchir à un système plus alternatif et moins compliqué ?

=> Il serait intéressant de se rapprocher de la Pépinière de la chèvre de Savoie, qui existe depuis un certain temps, afin de mieux connaître son fonctionnement, sa gestion et ses financements. Patrick veut bien se pencher sur la question et réaliser ce travail de veille en amont.

Julien apporte quelques nuances sur les besoins des éleveurs de chèvres MC par rapport à d'autres races à petits effectifs comme la Poitevine ou bien la Savoie, qui ont créé des Pépinières de chevrettes mais dans un contexte différent et avec des besoins en animaux plus importants lors de la constitution des troupeaux que dans les systèmes MC. Nos troupeaux étant globalement plus petits, les éleveurs qui s'installent ou cherchent des reproducteurs n'ont pas forcément besoin de l'appui d'une Pépinière pour trouver des chevrettes en nombre suffisant. Il faudrait plutôt répondre au problème de lignées qui disparaissent, et à la difficulté de trouver des mâles adultes et de les renouveler. Pourquoi ne pas envisager une pépinière plutôt axée sur les reproducteurs mâles et leur disponibilité ? Peut être plus simple d'imaginer un(des) fonctionnement(s) plus alternatif(s) dans ce cas là ?

Pour clore sur le sujet des rencontres caprines, Didier B évoque les remboursements des frais (hébergement et kilomètres) et affirme qu'ils pourront être pris en compte en intégralité, sans difficulté.

### **HARMONISATION DES RACES : DU TSE AU CAR (RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE DE CAPGENES)**

Pour revenir plus en détails sur la demande de Capgènes (courrier) d'harmonisation des critères de races, il a été évoqué, notamment lors des rencontres caprines, la nécessité de tendre progressivement vers le **CAR** (Coefficient d'Appartenance à la Race), qui correspond simplement à l'inverse du **TSE** (Taux de Sang Etranger) actuellement utilisé dans les bases de données de l'ARCMC.

Ainsi, il s'agirait de cibler à la lecture non plus un pourcentage de sang étranger (qui exclut) mais bien un pourcentage d'appartenance à la race. Pour exemple :

- Un TSE = 25% actuellement correspondrait à un CAR = 75% ( $100\% - 25\% = 75\%$ )
- Un TSE = 12.5 % correspondrait à un CAR = 87.5%
- Le TSE = 6.25 % correspondrait toujours à un animal considéré comme pur

Cet indicateur initié par Capgènes sera repris dans la base de données SIECL que rempliront prochainement les éleveurs eux-mêmes. Le TSE ne sera plus pris en compte car remplacé par le CAR à terme.

Didier C propose de se donner cette année pour communiquer à ce sujet auprès des adhérents et passer progressivement de l'un à l'autre. Il est nécessaire, au préalable, d'interpeller Louise (IDELE) à ce propos et de vérifier avant de communiquer sur le sujet, si techniquement il sera possible pour l'IDELE de passer de l'un à l'autre (changement dans leurs bases de données) ? Pour que la transition

se fasse facilement, il faudrait voir avec elle s'il serait possible dans un premier temps d'avoir les deux colonnes sur les bases de données ? On attendrait sa validation avant d'entamer toute forme de communication par mail ou courrier auprès des éleveurs adhérents.

L'ensemble du CA est d'accord sur le principe de mettre tous les éleveurs dans la boucle par la suite pour qu'ils se sentent associés à la démarche et ne rejettent pas ce changement d'indicateurs (en faisant notamment le lien avec la nouvelle base de données SIECL et son fonctionnement).

Julien se propose de répondre au questionnaire envoyé par Capgènes (délai demandé pour répondre : avant le 10 février) et de le soumettre au CA par mail avant renvoi.

### **ANALYSE DU DOCUMENT IDELE - DONNÉES MC 2021**

Le document de l'IDELE, récemment envoyé, sur l'évolution du répertoire de la MC (2005-2021) n'est pas tout-à-fait identique au document présenté par Julien lors de la dernière AG. Cette dernière version présente moins de graphiques mais semble plus détaillée et plus abordable notamment pour les adhérents. Ainsi, le CA a décidé que lors de l'envoi du PV de l'AG (par Patrick), il serait préférable de joindre la dernière version du répertoire, plus complète et plus accessible, plutôt que le document réellement présenté à l'AG.

Ce document complet (officiel) sera donc envoyé par mail aux adhérents et disponible également par la suite sur le site. Le document présenté par Julien lors de l'AG sera lui uniquement mis en ligne et disponible sur le site pour les adhérents voulant aller plus loin.

Après lecture des données 2021 (doc officiel), des questions subsistent. Elles portent notamment sur :

- le tableau en page 3 : "étude de la variabilité génétique de la population à partir des généralogies" et la phrase associée "*la connaissance des généralogies des mâles reste bonne, néanmoins il y a plus de boucs sans maternité connue (0 % en 2020 et 2 % en 2021)*"

=> DC : pour avoir le TSE d'un bouc, il faut forcément connaître la mère car sinon il n'a pas de pourcentage et il ne peut donc pas rentrer dans les statistiques (d'après le règlement). D'où l'interrogation quant à ces "2 %" évoqués en commentaires pour 2021 si la maternité n'est pas connue, pourquoi se retrouvent-ils comptabilisés dans les statistiques?

Il est important de questionner Louise à ce sujet (lecture et chiffres du tableau). Julien s'en occupe.

En page 4 (tableau 5) du document, l'IDELE insiste sur la nécessité de réformer les boucs qui ont déjà trop de descendance connue. Cela concerne une dizaine d'animaux à vérifier (sont-ils toujours vivants et en activité ?) afin de procéder par la suite à une communication ciblée auprès de leurs propriétaires dans le but de les sensibiliser et de faire en sorte qu'ils ne soient plus utilisés en tant que reproducteurs.

Il est possible de s'appuyer sur les derniers inventaires pour les retrouver, et il faudrait demander à Louise de les faire apparaître par écrit sur un prochain CR afin de retrouver facilement s'ils sont toujours vivants et en utilisation.

### **COMMISSION AFFECTATION POUR L'ÉLEVAGE FREDERIC**

Il est nécessaire de faire une commission d'affectation TSE pour l'élevage de Sylvain Frédéric, nouvel éleveur en Haute-Loire. Elle sera effectuée pour une dizaine de chèvres.

=> Julien, Didier B. et Dider C. y participeront et elle aura lieu **par visio le mercredi 25/01/2023 à 14h**. Les autres membres du CA voulant y assister peuvent se joindre à la commission grâce au lien de la visio envoyé par mail par Didier C. à la suite du CA.

### **COURRIER DE DÉBUT D'ANNÉE AUX ADHÉRENTS**

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, suite aux rencontres caprines, l'idée d'un courrier de début d'année aux adhérents a été proposée par Léo qui nous a fait passer une 1ère version par mail. Il propose d'évoquer les travaux qui ont été effectués en 2022 et les projets pour 2023 en cours ou à venir, ainsi qu'un rappel sur l'importance de la mise à jour des inventaires et l'appel à cotisation pour 2023.

Le CA dans son intégralité a approuvé cette démarche et la majorité du contenu de cette première version.

Ne seront pas forcément nécessaires d'évoquer dans cette lettre : les problèmes de communication rencontrés avec l'IDELE (décalage par rapport aux inventaires etc.). Ces dysfonctionnements (en partie évoqués également plus haut) restent du domaine du CA et ne sont pas nécessaires dans ce courrier.

Il sera bon de rajouter :

- une ligne sur la campagne 2023 pour la pesée des cabris qui servira de rappel au mail de Lise
- détailler peut être un peu plus les données qui sont collectées dans le cadre du COPROD (Frédérique)
- le lancement du catalogue de boucs pour amener un maximum de participants
- un point sur les inventaires : insister sur la nécessité de les mettre à jour chaque année notamment si l'éleveur fait une demande de PRM, car seule l'association peut délivrer l'attestation pour le paiement de l'aide et bien insister sur l'importance de mettre l'asso dans la boucle (rajouter le mail d'envoi de l'inventaire dans le courrier)

Impression du courrier en N et B + éventuellement quelques photos pour l'agrémenter si jugées utiles

### **Aparté sur les problèmes avec les inventaires et l'IDELE**

Pour le moment, l'IDELE ne s'interdit pas une relation directe avec certains éleveurs, ce qui pose problème car l'association ne reçoit pas toujours l'intégralité des inventaires avec cette pratique, car elles est squeezée. Une demande a déjà été formulée à Louise en ce sens et le CA attend toujours en retour tous les inventaires mis à jour (passés ou non par l'asso au préalable).

Pour essayer de pallier ce problème, il est proposé d'envoyer un courrier/mail individualisé à chaque adhérent avec sa dernière version de l'inventaire (en possession de l'asso) et une demande de mise à jour par l'éleveur. Cela éviterait de nombreuses erreurs de le faire dans ce sens là.

=> Proposer 1 à 2 campagnes de mise à jour des inventaires durant 2023 en contactant chaque adhérent à chaque fois.

### **PUBLICATION GROUPÉE RECHERCHE D'ANIMAUX POUR 3 ÉLEVEURS**

Cette année il y a 3 voire 4 personnes en recherche de chevrettes. Ces personnes se sont rapprochées de l'association afin que nous puissions les mettre en contact avec des éleveurs intéressés.

Pour répondre à cette demande, il est proposé de créer 3 annonces de recherche de chevrettes dans le cadre d'une constitution de troupeau sur le site de l'association et d'envoyer un mail aux adhérents

pour les informer. Attention de proposer des animaux dans les clous : bien préciser aux personnes en recherche de faire vérifier les animaux par l'association avant achat.

### **CATALOGUE BOUC**

Un projet de création de catalogue de boucs en version numérique est en cours afin d'être prochainement proposé (version d'essai) aux adhérents. Julien porte ce projet et souhaite envoyer un mail aux éleveurs pour récolter des informations supplémentaires ainsi que des photos récentes de l'animal concerné, à rajouter à la fiche bouc (à compléter lorsque l'on souhaite faire rentrer un animal dans le catalogue). Ces informations complémentaires portent sur :

- la certification de l'élevage : AB, nature et progrès (ou autres signes qualité)
- l'adhésion au CL
- la pratique (régulière) de pesées des chevreaux
- les caséines
- des commentaire sur son contexte/mode d'élevage : altitude, pâturage (quel type ?), alimentation etc.

Dans cette 1<sup>ère</sup> version, seuls les boucs seront présentés au catalogue, sous forme : "1 page = 1 bouc", comportant les renseignements de la fiche bouc et les informations complémentaires, les coordonnées de l'éleveur, éventuellement s'il est à la vente et si c'est un bouc recommandé (signe distinctif visuel à trouver pour le mettre en valeur).

Dans le cas de boucs non confirmés, seuls ceux qui pourraient l'être seront visibles sur le catalogue et nécessiteront d'ajouter une série de photos récentes (face, profil entier, etc).

Concernant les photos, Julien propose d'accompagner son mail d'un exemple de plusieurs photos d'un de ses boucs afin de montrer un exemple type à envoyer à la demande d'inscription au catalogue.

Didier B. pose la question du coefficient d'originalité et de son calcul ? Julien va se renseigner à ce sujet.

### **PROCHAIN CA**

#### **Le prochain CA aura lieu le 24 février à 14h (et non pas 13h30)**

=> les horaires des CA débuteront de nouveau à 14h pour le moment. Si cela est nécessaire dans le futur, cet horaire pourra être rediscuté et modifié.

Fin de réunion,

Merci à tous.